



Bindra flash info



Mars 2022

VENTES ANCIENNES GARNITURES

Par délibération du 17 janvier dernier, le Conseil Municipal a décidé de vendre du matériel communal, à savoir : **11 garnitures** (comprenant 1 table avec 2 bancs) + **8 bancs supplémentaires** (vendus par paire soit 4 lots).

Le prix de vente est fixé comme suit :

15 € la garniture et 5 € la paire de bancs



La vente sera limitée à **2 garnitures par foyer voire 1 seule garniture si la demande est trop forte**. Il est également possible de demander des garnitures et un lot de banc Si vous êtes intéressé, veuillez compléter le formulaire d'inscription ci-joint. La municipalité procèdera ensuite à un tirage au sort.

NB : le matériel est vendu en l'état, il s'agit des anciennes garnitures utilisées lors des manifestations communales.

CARTES ELECTORALES

Cette année, la liste électorale subira une refonte. C'est-à-dire que **l'ensemble des électeurs recevra une nouvelle carte électorale**. La distribution se fera courant du mois de mars (après le 04, date d'échéance pour l'inscription aux élections présidentielles).

A noter que les cartes des électeurs d'un même foyer seront regroupées dans une seule enveloppe. En cas de difficultés lors de la distribution (comme par exemple manque de visibilité sur la boîte aux lettres), les cartes non remises seront mises à disposition au bureau de vote lors du scrutin.

A titre de rappel, **pour pouvoir voter il faut obligatoirement présenter une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport...) et si possible la carte électorale (facultatif).

CHASSE



Les battues de chasse signalées par les adjudicataires sont relayées auprès de la population notamment par affichage, par publication (flash info) et sur Facebook.

Lors de ces journées de battue, nous vous déconseillons fortement de vous promener et nous vous demandons instamment de faire demi-tour lorsque vous rencontrerez sur votre parcours les panneaux signalant la chasse ou la battue en cours.

Il en va de votre sécurité ! Malheureusement, plusieurs accidents mortels impliquant des promeneurs sont survenus ces dernières années sur le territoire national et même très récemment dans le Cantal.

PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Nous constatons régulièrement des infractions au règlement d'utilisation du parc intergénérationnel. Avec le retour des beaux jours, nous vous rappelons particulièrement ces deux consignes :

- **Les animaux sont interdits dans le parc**
- **L'accès, le stationnement et la circulation d'engins motorisés, de trottinettes électriques ou non, hoverboard et assimilés, cycles, skateboard, karting, sont interdits dans le parc intergénérationnel, sauf véhicule de service, d'urgence et de secours. Pour le stationnement, veuillez utiliser le parking centre village attenant au parc.**

Enfin, certains utilisent le parking comme terrain de jeux notamment pour **jouer au foot ou au basket** sans se soucier des éventuels véhicules stationnés. Néanmoins, il n'a pas cette vocation étant donné qu'il suffit de franchir la barrière du parc pour se rendre au city stade (faits constatés alors que le parc était ouvert).

Merci de veiller au respect de ces règles élémentaires pour une bonne cohabitation.

ACTIVITES DE LOISIRS

Dans le dernier "S'Bindrer Dorf Blatt'l", nous évoquons le label Ville Sportive décernée à la commune de Bindernheim.

Pour dynamiser davantage les activités de loisirs, et notamment celles de pleine nature, pour développer la pratique auprès de la population et pour créer également du lien social, la commune va proposer une activité chaque dernier dimanche du mois à partir du mois de mars.

Rendez-vous à 9h sur le parking centre-village à l'arrière de la mairie. Les 4 premières activités proposées :

- ❖ **Dimanche 27 mars** : Marche – promenade
- ❖ **Dimanche 24 avril** : Footing (ou marche rapide)
- ❖ **Dimanche 29 mai** : Sortie à vélo
- ❖ **Dimanche 26 juin** : **Diverses activités au Parc Intergénérationnel dans le cadre du week-end inaugural**

Règlement de ces activités :

- ✓ L'activité est proposée par la commune de Bindernheim et consiste en une activité de loisirs à destination des habitants, et éventuellement des personnes n'habitant pas à Bindernheim.
- ✓ Il ne s'agit en aucun cas d'une compétition sportive.
- ✓ Chaque participant est et restera responsable de ses actes et de sa condition physique. La commune ne pourra en rien être responsable.
- ✓ Toute personne mineure doit être accompagnée d'un responsable légal
- ✓ Chaque participant devra respecter les gestes barrières
- ✓ **Le fait de participer à l'activité vaut acceptation tacite de ce règlement.**